



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi deux octobre deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame Manon Cadieux, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant le quorum du conseil.

Absence : Madame Mireille Campeau, conseillère.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**17-10-128 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**17-10-129 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2017 soit approuvé.

17-10-130

**POINT 5  
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – SEPTEMBRE 2017**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700207 à D1700241, totalisant 22 956,85 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700164 à C1700186 (chèques) - L1700117 à L1700131 (paiements en ligne), - P1700108 à P1700128 (paiements directs), le tout totalisant 95 670,87 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

17-10-131

**POINT 6  
CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- De Sylvain Pagé, député de Labelle, accusant réception de la demande au MTMDET concernant le pavage du chemin de Parent.
- Du MTMDET – Direction générale des Laurentides-Lanaudière, accusant réception de la demande de pavage du chemin de Parent.
- De l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), nous informant qu'elle met fin au partenariat dans le cadre du programme de remplacement de vieux appareils de chauffage « Changez d'Air! 2.0 » dont la Municipalité avait adhéré en début d'année.

17-10-132

**POINT 6.1  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SERVICES DE GARDE DES ÉCOLES DE  
MONT-SAINT-MICHEL ET DE FERME-NEUVE**

---

ATTENDU la demande d'aide financière des Services de garde des écoles de Mont-Saint-Michel et de Ferme-Neuve, datée du 29 septembre dernier;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse, à titre d'aide financière, la somme de 50 \$ au « Service de garde - Les Cœurs Filants » de l'école Sacré-Cœur, pour la création et la vente d'un calendrier afin d'amasser des fonds pour leurs activités, conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité lors des leurs activités.

**POINT 7**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, un (1), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

**POINT 8**  
**DÉPÔT – RAPPORT SEMESTRIEL DES REVENUS ET DÉPENSES –**  
**EXERCICE FINANCIER 2017**

---

Le conseil prend acte du rapport semestriel des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017, conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

**17-10-133**      **POINT 9**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES**  
**DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), telles que présentées.

**17-10-134**      **POINT 10**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'EXPLOITATION ET LE**  
**FINANCEMENT DE MUNI-SPEC RECONNUE COMME ACTIVITÉ DE**  
**DIFFUSION ET ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL – VILLE DE MONT-LAURIER**

---

ATTENDU l'entente intermunicipale signée par les parties en novembre 2015 concernant les équipements supralocaux;

ATTENDU l'entente intervenue aux termes des séances de médiation tenues entre les municipalités uniquement en ce qui a trait au partage du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec laquelle a été entérinée par le conseil de la MRC (MRC-cc-12602-08-17);

ATTENDU le nouveau partenariat financier au soutien de l'activité de diffusion de l'équipement supralocal Muni-Spec Mont-Laurier dont copie de l'annexe est jointe à la présente;

ATTENDU QUE la présente résolution fait foi en place et lieu de signature à l'annexe;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être envoyée à la Ville de Mont-Laurier d'ici le 15 octobre 2017 et qu'à défaut de se faire, l'annexe deviendra nulle de nullité absolue et les termes de l'entente prévaudront;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte le nouveau partenariat financier du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec selon les termes de l'annexe daté du 29 août 2017.

17-10-135

**POINT 11**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – 15 000 \$ - MTMDET – CONFIRMATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS – DOSSIER N° 00025851-1 – 79110 (15) - 2017 06 16 14**

---

ATTENDU QUE suite à la recommandation du député, monsieur Sylvain Pagé, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la Municipalité une aide financière de 15 000 \$, pour l'exercice financier 2017-2018, pour des travaux d'amélioration de la montée du Lac Gravel et du chemin Tour-du-Lac-Gravel ;

ATTENDU QU'à ce jour, un montant de 470 634,98 \$ a été déboursé sur le projet évalué à 800 000 \$;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la montée du Lac Gravel et le chemin Tour-du-Lac Gravel pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, sur la montée du Lac Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

17-10-136

**POINT 12**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – 75 000 \$ - MTMDET – CONFIRMATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS – DOSSIER N° 00025331-1 – 79110 (15) - 2017-08-29-2**

---

ATTENDU la contribution financière de 75 000 \$ accordée pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, relative à des travaux d'amélioration de la montée du Lac Gravel et du chemin Tour-du-Lac-Gravel;

ATTENDU QUE cet aide financière sera échelonnée sur trois (3) années budgétaires pour les travaux précités, soit :

Versement	Exercice financier	Montant
1 <sup>er</sup> versement	2017-2018	30 000 \$
2 <sup>e</sup> versement	2018-2019	30 000 \$
3 <sup>e</sup> versement	2019-2020	15 000 \$

ATTENDU QU'à ce jour, un montant de 470 634,98 \$ a été déboursé sur le projet évalué à 800 000 \$;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la montée du Lac Gravel et le chemin Tour-du-Lac Gravel pour un montant subventionné de 75 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, sur la montée du Lac Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

17-10-137

**POINT 13  
ADJUDICATION DE CONTRAT – PAVAGE DE LA MONTÉE DU LAC  
GRAVEL – SOUM 2017-001**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres public pour le pavage de montée du Lac Gravel (SOUM 2017-001);

ATTENDU QUE la directrice générale a précédé à l'ouverture, le 22 septembre dernier, de la seule soumission reçue :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)
Pavages Multipro inc. (Terrebonne)	OUI	371 925,69 \$

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, préparé par la directrice générale avant la période d'appel d'offres, est d'environ 400 000 \$, incluant les taxes;

ATTENDU la recommandation de madame Manon Lambert, directrice générale, datée du 25 septembre 2017;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité octroie le contrat pour le pavage de la montée du Lac Gravel à « Pavages Multipro inc. » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 371 925,69 \$, incluant les taxes.
- 2.- Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-165.
- 3.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

17-10-138

**POINT 14  
DEMANDE À LA RIDL – REMPLACEMENT DE COLLECTE DE BACS BRUNS  
PAR DES COLLECTES DE BACS NOIRS POUR LES ICI**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac demande l'appui des municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) afin qu'elle remplace la collecte des bacs bruns par des collectes de bacs noirs pour les ICI;

ATTENDU QUE cette demande a été refusée par la RIDL en juillet dernier;

ATTENDU QUE les bacs bruns ne sont jamais remplis à pleine capacité étant donné leur grosseur;

ATTENDU QU'une collecte de bacs bruns par mois en moins durant l'hiver (de décembre à avril inclusivement) n'aura aucune conséquence indésirable (vers et odeurs) pour les citoyens;

ATTENDU QUE le retrait de ces cinq (5) collectes réduirait la pollution causée par les camions qui ne sont pas pleins;

ATTENDU QU'une collecte supplémentaire pour les ICI serait grandement appréciée et nécessaire, surtout durant la période hivernale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est favorable à cette demande;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac afin que la RIDL revoie leur décision en considérant les besoins des ICI dans chacune des municipalités.
2. La RIDL retire une collecte de bacs bruns par mois, pour tous les citoyens durant la période hivernale, soit de décembre à avril inclusivement.
3. La RIDL négocie cette modification de contrat avec l'entrepreneur chargé du ramassage des ordures afin qu'il n'y ait aucun coût supplémentaire.
4. La présente résolution soit transmise aux municipalités membres de la RIDL ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle pour appui.

**17-10-139**

**POINT 15**  
**PRÊT DE LOCAUX – SALLE COMMUNAUTAIRE – LA MÈREVEILLE –**  
**CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES**

---

ATTENDU la demande de l'organisme « La Mèreveille » datée du 15 septembre 2017, relative au prêt de la Salle Communautaire;

ATTENDU QUE cette demande vise à utiliser la Salle Communautaire afin d'offrir aux femmes enceintes et aux familles d'enfants de 0-5 ans des cuisines collectives;

ATTENDU QUE la famille est au cœur des préoccupations du conseil;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance des organismes communautaires qui contribuent au maintien du tissu social de la communauté et qui offrent bénévolement une multitude de services à la population;

ATTENDU QUE la Salle Communautaire est disponible pour ce genre d'activité à caractère social, éducatif, culturel et animation;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité approuve la convention de prêt de locaux, à titre gracieux, à intervenir avec l'organisme « La Mèreveille », concernant l'accès à la Salle Communautaire, pour des cuisines collectives offertes aux femmes enceintes et aux familles d'enfants 0-5 ans.
2. La directrice générale soit autorisée à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

**17-10-140**

**POINT 16**  
**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – ANNÉE 2017-2018 – FORMATION DES**  
**POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

---

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme « Pompier I » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

**17-10-141**

**POINT 17**  
**EMBAUCHE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

---

ATTENDU la résolution 17-08-114 relative à la nouvelle structure organisationnelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a publié une offre d'emploi afin de combler un nouveau poste de « directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe », le 23 août dernier;

ATTENDU QUE le conseil a procédé aux entrevues des candidates retenues;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel embauche, à titre de « directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe », madame Annie Meilleur, aux conditions d'embauche stipulées dans le contrat à intervenir à ces fins.
2. L'entrée en fonction officielle soit prévue le lundi 13 novembre 2017.
3. Monsieur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le contrat à intervenir entre les parties.

**POINT 18**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

Aucun point et/ou discussion.

**17-10-142**

**POINT 19**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 15.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale